

Concours de nouvelles de Mont Saint Eloi

2^{ème} Edition

Présentation générale :

Afin de révéler le talent d'écrivain des habitants des Hauts de France, la commune de Mont Saint Eloi organise la seconde édition de son concours de nouvelles.

Règlement du concours :

Article 1 :

Il faut impérativement respecter la forme de la nouvelle soit un récit bref présentant une intrigue simple comportant peu de personnages. La nouvelle peut être réaliste, fantastique, policière ou de science-fiction.

Article 2 :

Les auteurs peuvent concourir pour la catégorie « Enfants » (moins de 15 ans) ou la catégorie « Adultes ».

Les auteurs de chaque catégorie doivent écrire en s'inspirant d'une photo imposée prise dans le village ou ses hameaux :

Catégorie Adultes :



Catégorie Enfants



Article 3 :

Les textes inédits d'un maximum de 5 pages dactylographiées (Format A4, caractère de taille 12, police Times New Roman et pages numérotées) doivent obligatoirement porter un titre et être rédigés en français.

Les candidats présentent une seule nouvelle.

Afin d'assurer l'anonymat, aucune mention permettant aux membres du jury d'en déterminer l'auteur ne doit être portée sur le manuscrit.

Le titre du texte est précédé d'un code choisi par l'auteur, composé de trois chiffres et trois lettres (ex : 123 ABC) ainsi que de la catégorie dans laquelle il concourt.

Article 4 :

Le concours est ouvert à compter du 20 janvier 2017. Les envois doivent parvenir en 5 exemplaires au plus tard **le dimanche 16 avril 2017** à la mairie de Mont Saint Eloi (aucun manuscrit ne sera retourné à son auteur).

Mairie de Mont Saint Eloi
3 rue Montidien
62144 MONT SAINT ELOI

Les candidats joignent à leur envoi une enveloppe simple, non cachetée, portant le code choisi par l'auteur et contenant un feuillet précisant leur nom, prénom, âge, adresse, numéro de téléphone et si possible, adresse de messagerie électronique.

Article 5 :

La participation au concours est gratuite et interdite aux membres du jury.

Article 6 :

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours, son organisation ou ses résultats n'est admis.

Article 7 :

Divers lots sont à remporter pour le gagnant chaque catégorie.

Article 8 :

Le 8 mai 2017 à la salle Hamilton, le Maire de Mont Saint Eloi proclamera les résultats et décernera les récompenses à l'occasion de la manifestation « Salut les Artistes ».

Article 9 :

Le lauréat autorise la publication éventuelle de sa nouvelle sans versement de droit d'auteur.

Article 10 :

Le jury est présidé par le Maire de Mont Saint Eloi et se compose de 4 autres personnes du village portant un intérêt particulier à l'écriture. Le président du jury départagera les auteurs en cas d'égalité.

Article 11 :

La participation au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement et des décisions du jury.